

Sommaire des prestations

Assurance pour étudiants internationaux

Soins hospitaliers et médicaux d'urgence



Le présent sommaire des prestations vous permet de prendre connaissance des garanties offertes par l'assurance pour étudiants internationaux. Il ne constitue pas un contrat d'assurance. Veuillez consulter le libellé officiel de la police afin de connaître l'ensemble des modalités, prestations, conditions et exclusions applicables.

Résumé des prestations

| Prestations | Prestation maximale |
|---|---|
| Prestation maximale globale | 2 000 000 \$ |
| Assurance médicale d'urgence incluant: | |
| Hospitalisation / Frais médicaux | Inclus |
| Honoraires de médecin | Inclus |
| Appareils médicaux | Inclus |
| Frais de diagnostic | Inclus |
| Services d'ambulance | Inclus |
| Prescriptions de médicaments à la suite d'une urgence | Inclus |
| Rapatriement aérien d'urgence | Inclus |
| Transport d'urgence au chevet de l'assuré | Inclus |
| Autres prestations de l'assurance médicale d'urgence | |
| Maternité | 25 000 \$ |
| Retour de la dépouille | 25 000 \$ |
| Décès et mutilation accidentels | 20 000 \$ (avenant disponible pour montant supplémentaire) |
| Honoraires d'infirmiers privés et soins médicaux à domicile | 10 000 \$ |
| Soins dentaires d'urgence, dents de sagesse et douleurs dentaires | 6 000 \$ pour urgence / 150 \$ pour dents de sagesse / 600 \$ pour la douleur |
| Frais encourus lors d'un retour retardé | 2 000 \$ |
| Frais paramédicaux | 1 000 \$ |
| Soins en santé mentale | 1 000 \$ |
| Traitement de fracture | 1 000 \$ |
| Examen de la vue | 1 / période de 12 mois consécutifs (couverture 180 jours ou plus) |
| Services de tutorat en cas d'hospitalisation | 400 \$ |
| Lunettes / verres de contact / appareils auditifs | 200 \$ |
| Visite annuelle chez le médecin | 150 \$ (couverture 180 jours ou plus) |
| Vaccins et dépistage de la tuberculose | 150 \$ (couverture 180 jours ou plus) |
| Dépistage d'infections transmissibles sexuellement | 100 \$ (couverture 180 jours ou plus) |
| Contraception d'urgence | 100 \$ (couverture 180 jours ou plus) |
| Voyages secondaires à l'extérieur du Canada | 500 000 \$ |

Les montants sont en dollars canadiens

Autres services inclus dans la couverture

Grâce aux services du programme d'aide *étudiant* et de la télémédecine, vous pouvez communiquer de façon confidentielle, 24h/24, 7j/7, avec des spécialistes par clavardage ou par visioconférence. Vous aurez un accès simple et rapide à des consultations sur différents sujets. Les services de soins virtuels sont offerts en collaboration avec Maple.



Programme d'aide aux étudiants

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir des consultations avec divers spécialistes qualifiés. Les équipes qualifiées et attentionnées sont là pour vous apporter du soutien.



> Consultation avec professionnels de la santé mentale (soins psychologiques)

> Conseils bien-être physique (arrêt du tabagisme, nutrition, etc.)

> Plateforme de contenu



> Et plus

3 consultations / problématique / année



Télémédecine

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir des consultations avec un médecin ou IPS sans avoir à vous déplacer dans une clinique. N'hésitez pas à démarrer une consultation dès maintenant afin de répondre à un éventail de besoins en matière de soins de santé.

> Téléconsultations avec des omnipraticiens pour divers problèmes médicaux

> Prescriptions et renouvellements d'ordonnances

> Recommandations vers divers professionnels de la santé

> Services électroniques pour des requêtes médicales

5 consultations / année

Admissibilité

Admissibilité – étudiants internationaux

Vous êtes admissible si vous :

- Êtes âgé de 3 mois à 59 ans à votre *date d'entrée en vigueur*; et
- Êtes un *étudiant international*, détenez un visa d'études et êtes *inscrit* dans un *établissement scolaire* situé au Canada; et
- N'êtes pas un citoyen Canadien ou un résident permanent; et
- Ne voyagez pas contre l'avis d'un *médecin* ou de tout professionnel de la santé; et
- N'avez pas de maladie en *phase terminale*; et
- N'avez pas reçu ou n'avez pas eu de recommandations pour des soins palliatifs.

IMPORTANT : Si l'*étudiant* n'est pas *inscrit* à temps plein ou à temps partiel dans un *établissement scolaire* situé au Canada à la *date d'entrée en vigueur* de la police, la couverture sera nulle.

Admissibilité – famille immédiate des étudiants internationaux

Vous êtes admissible si vous :

1. À la *date de la demande* :

- Êtes âgé de 3 mois à 49 ans à votre *date d'entrée en vigueur*; et
- N'êtes pas un citoyen Canadien ou un résident permanent; et
- Ne voyagez pas contre l'avis d'un *médecin* ou de tout professionnel de la santé; et
- N'avez pas de maladie en *phase terminale*; et
- N'avez pas reçu ou n'avez pas eu de recommandations pour des soins palliatifs.
- Êtes un *membre de la famille* d'une personne qui satisfait au critère d'admissibilité no 1 décrit à la section II « Admissibilité », sous-titre « Admissibilité - *Étudiants internationaux* »; et

2. À la *date d'entrée en vigueur de la police*:

- Êtes un *membre de la famille* d'un *étudiant international* qui :
 - est assuré par une police AVYZA *Étudiants Internationaux*; ou
 - répond aux critères d'admissibilité d'une police AVYZA *Étudiants Internationaux*; et
 - avec qui vous partagez un logis; et
 - cet *étudiant* est *inscrit* à temps plein ou à temps partiel dans un *établissement scolaire* situé au Canada.

IMPORTANT : Si l'*étudiant* n'est pas *inscrit* à temps plein ou à temps partiel dans un *établissement scolaire* au Canada à la *date d'entrée en vigueur* de la police, votre couverture sera nulle.

Admissibilité – statut

Pour être admissible à *vo*tre protection AVYZA pour *étudiants* internationaux, et que *vo*tre couverture demeure valide, *vo*us (ou la personne qui *vo*us accompagne) devez :

- détenir un visa ou un permis d'*études* valide au Canada; et
- être *inscrit* à temps plein ou à temps partiel dans un *établissement scolaire* admissible situé au Canada; et
- participer activement à vos cours pendant toute la *période de couverture*.

Si *vo*us n'êtes pas *inscrit* à la *date d'entrée en vigueur*, ou si *vo*us cessez de participer activement à vos cours, la couverture prend fin 60 jours après cette interruption. Les programmes linguistiques offerts à des fins d'immigration (ex. : francisation) ne rendent pas un *étudiant* admissible à cette assurance.

L'*assureur* peut exiger une preuve officielle d'inscription (attestation d'inscription, horaire de cours, relevé d'inscription du portail étudiant). Une lettre d'acceptation seule n'est pas suffisante. En cas de réclamation, l'*assureur* peut vérifier directement auprès de l'*établissement scolaire*.



Assurance voyage pour *étudiants* internationaux

Appel obligatoire à l'assistance d'urgence

Avant de recevoir tout *traitement*, *vo*us devez appeler l'assistance d'urgence :

1 (833) 204-7647

(sans frais aux États-Unis et au Canada)

1 (514) 657-2486

(à frais virés ailleurs dans le monde)

Cet appel permet à l'équipe de *vo*us orienter vers un établissement approprié, de coordonner vos soins et d'éviter des frais non admissibles. Si l'appel n'est pas effectué, *vo*tre remboursement pourrait être réduit ou refusé.

Des questions?

Contactez votre distributeur :

assurancevisiteurs.ca

info@assurancevisiteurs.ca

1-800-607-1920

247 boul. Thibeau, Trois-Rivières (Québec) G8T 6X9

Téléphone : 1 819 377-1777 / 1 800 268-9633

Télécopieur : 1 819 377-6069

Assuré par



HUMANIA
ASSURANCE VOYAGE^{MD}